

Fiche 3 – Violences sexuelles

En 2022, tous âges confondus, 87 700 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, selon les bases statistiques du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), soit 96 % de victimes dont l'infraction est la principale (83 900) et 4 % d'infractions secondaires.

Selon l'État 4001, séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur (*sources et méthodes*), et chiffre retenu pour le tableau de synthèse et la première photographie (SSMSI, 2023), 84 500 victimes sont comptabilisées en 2022. Il s'agit exclusivement d'infractions principales. Des travaux sur ces séries sont par ailleurs en cours actuellement au SSMSI afin de diffuser prochainement une série fiabilisée sur ce champ.

Les violences sexuelles comprennent les viols et tentatives de viols, et les agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel (index 46 à 49 de l'État 4001). Elles n'incluent pas les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi, l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles. Le proxénétisme (index 45) et les autres formes d'exploitation sexuelle n'entrent également pas dans la mesure proposée ici des violences sexuelles. Les violences sexuelles

présentées ici correspondent aux seules violences sexuelles physiques présentées dans d'autres publications du SSMSI réalisées selon la nomenclature française des infractions¹.

Le périmètre historique de l'État 4001 permet de suivre, sur longue période, l'évolution de la délinquance enregistrée. À des fins d'exhaustivité, le SSMSI a mené une refonte du processus de production de ses bases statistiques sur les victimes et sur les mis en cause, qui permet désormais d'inclure dans celles-ci toutes les infractions relatives à des crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie depuis 2016 (*sources et méthodes*). Auparavant, ne figuraient dans les bases que les infractions entrant dans le périmètre historique de l'État 4001. L'impact de ce changement sur les caractéristiques des victimes est marginal. En revanche, il est généralement plus important pour les mis en cause.

Enfin, la majorité des victimes ne déclarent pas les infractions à la police et gendarmerie nationales : **selon l'enquête Genese, 10 % des victimes de violences sexuelles ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie en 2020**. Les enquêtes de victimation du SSMSI permettent de compléter l'analyse sur les violences sexuelles présentée ici (*encadré*).

¹. Le SSMSI publie d'autres indicateurs permettant d'appréhender la question des violences sexuelles. C'est notamment le cas de l'indicateur issu de la nomenclature française des infractions (NFI) publié dans les trois études portant sur les violences conjugales, familiales hors conjugales et les autres violences (Bernardi et Matinet, 2023 ; Matinet, 2023 ; Matinet, 2022). Le champ des violences sexuelles est défini dans ces études à partir des rubriques 03.A (« Viol »), 03.B (« Agressions et atteintes sexuelles »), 03.C (« Violences sexuelles non physiques »), 03.D (« Exploitation sexuelle »), 08.B (« Atteintes aux mœurs »), soit un périmètre plus large que dans cette fiche.

Les victimes de violences sexuelles enregistrées augmentent de 11 % en 2022

En 2022, 84 500 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par la police et la gendarmerie, selon l'État 4001 (*figure 1*). Cette même année, le nombre de victimes augmente de 11 % (*figure 2*). Les viols et tentatives de viols connaissent des hausses de même ampleur en 2022 : respectivement +12 % et +11 %. Parmi les violences sexuelles enregistrées, les victimes de viols ou tentatives de viols représentent 45 % des victimes de violences sexuelles en 2022, soit une proportion stable par rapport à 2021 et 2020 mais en augmentation par

rapport aux années précédentes (42 % en 2019 et 40 % en 2018).

Selon l'État 4001, cette croissance des victimes de violences sexuelles en 2022 est moins marquée que celle enregistrée en 2021 (+33 %), année consécutive des deux confinements de la population intervenue pendant la crise sanitaire du Covid-19. Les actes plus anciens ont fait l'objet de davantage de dépôts de plainte en 2021 du fait du contexte de révélations médiatisées sur des faits d'inceste et la parution en octobre 2021 du rapport de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église. En 2021, 19 % des victimes ont déposé plainte pour des actes datant de plus de 5 ans, contre 16 % en 2020, 13 % en 2018 et

Encadré > Repères avec l'enquête de victimation Genese

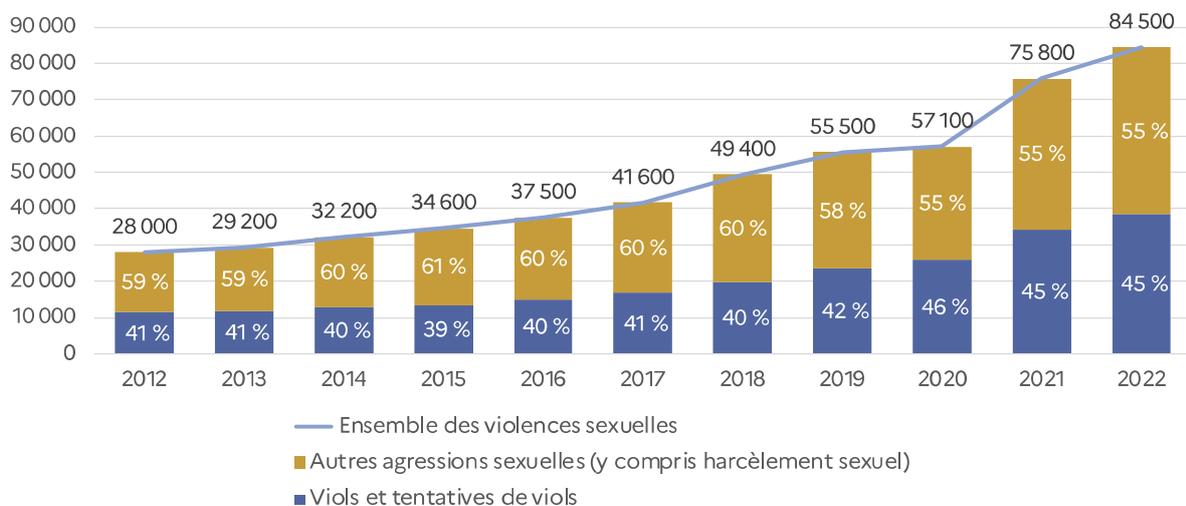
En 2020, la part des personnes de 18 à 74 ans victimes de viols, tentatives de viols ou attouchements sexuels est du même ordre de grandeur que les années précédentes (0,3 % selon l'enquête Genese contre 0,5 % de 2011 à 2018 avec l'enquête *Cadre de vie et sécurité*). Les atteintes sexuelles sont majoritairement des atteintes ayant eu lieu hors du cadre familial ou conjugal (60 % de l'ensemble des viols, tentatives de viols et attouchements sexuels déclarés). Les femmes sont les principales victimes (84 %) ainsi que les moins de 30 ans (82 % des victimes).

Deux autres types de violences sexuelles sont également relevés dans l'enquête Genese :

le harcèlement sexuel et toutes les autres agressions sexuelles. Elles sont beaucoup plus fréquentes que les viols, tentatives de viols et attouchements sexuels : 4,7 % des femmes déclarent en avoir été victimes en 2020, contre seulement 0,6 % des hommes.

Les victimes de violences sexuelles, qu'elles soient conjugales, intrafamiliales hors conjugales ou commises en dehors du cadre familial, sont peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. **En effet, d'après l'enquête Genese, en 2020, une victime de violences sexuelles sur dix (10 %) a déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.**

Figure 1 > Nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées entre 2012 et 2022



Lecture : le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie nationales s'élève à 84 500 en 2022.

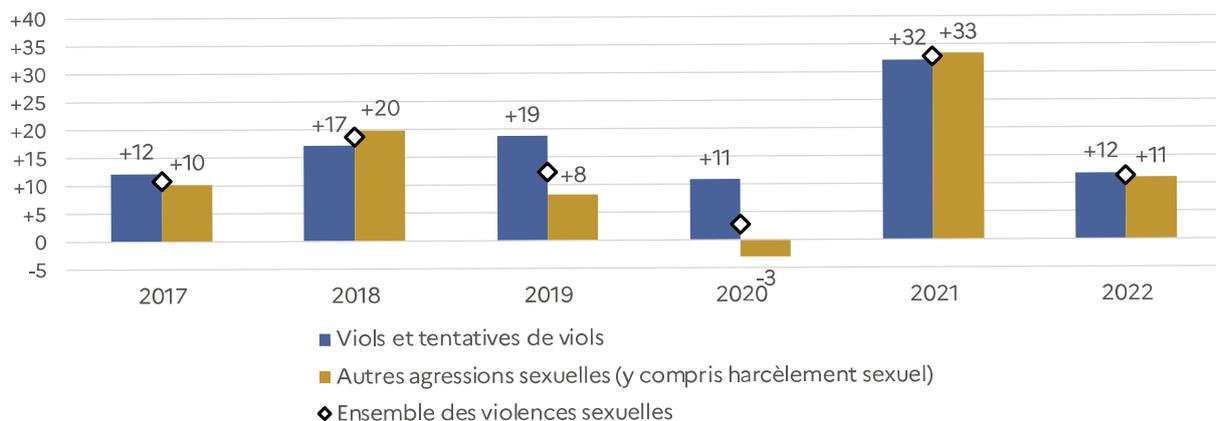
Champ : France.

Source : État 4001, bases historiques des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2012 et 2022, traitement SSMSI.

11 % en 2016 (*figure 3*). Toujours en 2021, la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste crée de nouvelles infractions sexuelles : aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un mineur s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste. Enfin, on peut aussi supposer que les dépôts de plainte du fait des contraintes de déplacement liées à la crise sanitaire aient été moins fréquents en 2020.

La croissance du nombre de victimes s'était accélérée dès 2018 (+19 %) dans un contexte de libération de la parole impulsé par le mouvement #Me too à compter de 2017-2018, et d'amélioration de l'accueil des victimes. En effet, l'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'expliquerait notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, y compris pour des violences subies plusieurs années auparavant. Ainsi, en 2022

Figure 2 > Évolution des victimes de violences sexuelles enregistrées entre 2016 et 2022 (en %)

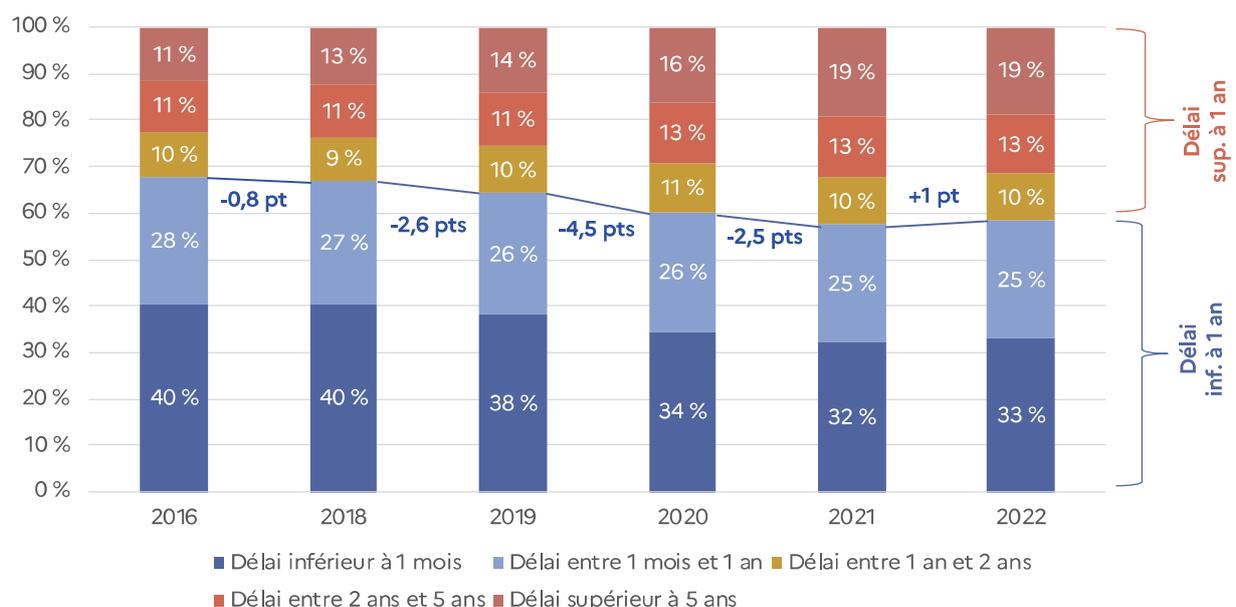


Lecture : le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie nationales s'accroît de 12 % en 2022 par rapport à 2021 concernant les viols ou tentatives de viols.

Champ : France.

Source : État 4001, bases historiques des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2022, traitement SSMSI.

Figure 3 > Répartition par délai de dépôt de plainte des violences sexuelles enregistrées entre 2016 et 2022



Lecture : alors qu'en 2016 40 % des victimes de violences sexuelles avaient déposé plainte pour des faits datant de moins d'un mois, en 2022, 33 % des victimes ont déposé plainte pour des faits datant de moins d'un mois.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2022.

près de quatre victimes de violence sexuelle sur dix ont déposé plainte pour des faits datant de plus d'un an, alors qu'elles n'étaient que trois sur dix en 2016 (*figure 3*). Le nombre de plaintes enregistrées pour des faits de violences sexuelles augmente toutefois pour toutes les catégories de dépôt de plainte, y compris pour les faits récents, mais plus modérément que pour les faits anciens.

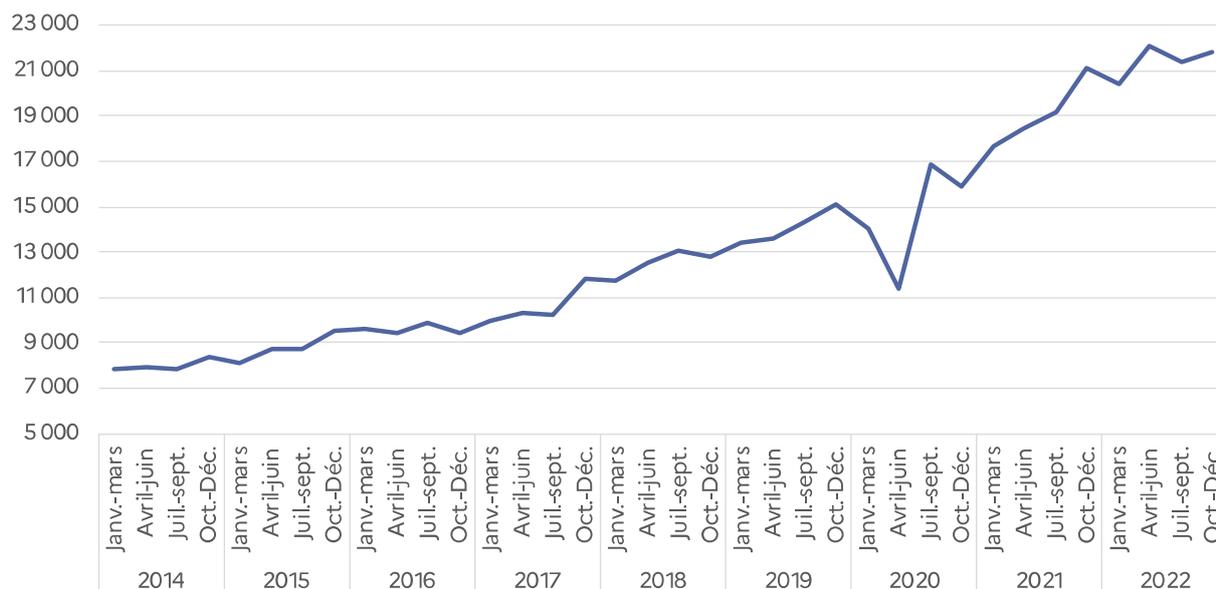
Une croissance du nombre de victimes de violences sexuelles qui se stabilise à partir du 4^e trimestre 2021

Depuis 2012, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmentait progressivement chaque trimestre (hormis pendant les périodes de confinement durant le Covid-19), si bien qu'en fin d'année, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées était très généralement nettement supérieur au niveau observé au début de l'année (*figure 4*). Depuis fin 2021, le nombre de victimes de violences sexuelles semble néanmoins marquer le pas, autour de 21 000 victimes enregistrées par trimestre.

Une augmentation quasi généralisée dans l'ensemble des régions des victimes de violences sexuelles enregistrées

Le nombre de violences sexuelles enregistrées pour 1 000 habitants est relativement homogène par région en 2022² (*figure 5*). Il est légèrement inférieur en Corse (0,9 ‰) et légèrement supérieur dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), et plus spécifiquement en Guyane (2,0 ‰). Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmente plus fortement en 2022 en Île-de-France (+16 %), dans le Grand-Est (+14 %), l'Occitanie (+14 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+13 %) et la Bretagne (+12 %), des régions affichant des taux de violences sexuelles par habitant plus faibles. À l'inverse, les régions affichant des taux par habitant plus élevés enregistrent des hausses plus modérées, telle que la Guyane (+2 %), ou Mayotte (+1 %) ou une baisse (-1 %) comme en Martinique. La Réunion faisant exception, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées y augmente de 13 % entre 2021 et 2022.

Figure 4 > Évolution trimestrielle des victimes de violences sexuelles enregistrées, série CVS-CJO*



Note : *données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

Source : État 4001, bases historiques des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2014 et 2022, traitement SSMSI.

2. En raison d'une répartition relativement homogène des atteintes enregistrées sur le territoire, les évolutions annuelles des violences sexuelles ne peuvent donner lieu à une cartographie départementale, mais sont considérées à l'échelle régionale.

Figure 5 > Nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées dans les régions de commission pour 1 000 habitants sur la période 2020-2022 et évolution entre 2021 et 2022 (en %)

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %) entre 2021 et 2022
	en 2022	sur la période 2020-2022	
Guyane	2	1,8	2,2
DROM	1,8	1,6	6,5
La Réunion	1,6	1,4	13,3
Martinique	1,5	1,4	-1,3
Mayotte	1,5	1,3	0,5
Paris et petite couronne	1,5	1,2	15,6
Normandie	1,4	1,2	10,6
Hauts-de-France	1,4	1,2	7,9
Centre-Val de Loire	1,4	1,2	8,1
Guadeloupe	1,4	1,1	7,9
Île-de-France	1,3	1,1	16
Nouvelle-Aquitaine	1,3	1,1	9,8
Pays-de-la-Loire	1,3	1,1	5,6
France entière	1,3	1,1	11,4
France métropolitaine	1,2	1,1	11,6
Bretagne	1,2	1	11,9
Grand-Est	1,2	1	14,1
Occitanie	1,2	1	13,7
Bourgogne-Franche-Comté	1,1	1	9,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,1	0,9	12,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1,1	0,9	11
Corse	0,9	0,8	9,4

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2022.

Lecture : en Normandie le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées en 2022 est de 1,4 pour 1 000 habitants. Le nombre de ces victimes s'est accru de 10,6 % entre 2021 et 2022.

Champ : France.

Sources : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2020, 2021 et 2022 ; Insee, recensement de la population 2019 (pour Mayotte le recensement de la population 2017).

En 2022, près de neuf victimes de violences sexuelles sur dix sont des femmes

Selon les bases statistiques du SSMSI, qui intègrent les infractions principales et secondaires, parmi les victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, 87 % sont des femmes et 13 % sont des hommes (*figure 6*). Rapporté au nombre de femmes et d'hommes dans la population, cela correspond à : 2 victimes pour 1 000 femmes contre 0,3 pour les hommes (soit 1,2 victime pour l'ensemble de la population). Les femmes sont autant victimes de viols que d'autres agressions sexuelles : 89 % des victimes de viols sont des femmes et 86 % des victimes d'autres agressions sexuelles sont des femmes.

Pour 28 % des femmes victimes de violences sexuelles, il s'agit de victimes au sein de la cellule familiale. Pour les viols, ce taux atteint

36 % en 2022 contre 21 % pour les autres agressions sexuelles (dont le harcèlement). Concernant les viols, en 2022 pour 24 % des victimes féminines, l'auteur présumé est le conjoint ou ex-conjoint. C'est moins souvent le cas pour les agressions sexuelles (3 % des victimes par leur conjoint ou ex-conjoint).

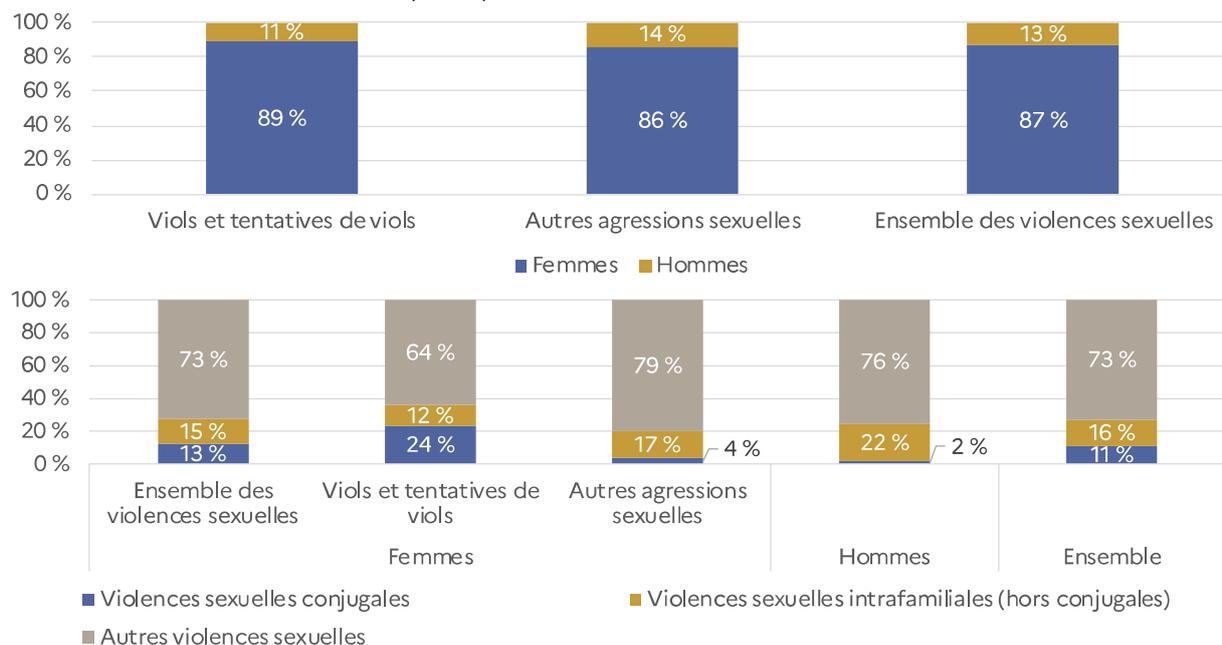
Le harcèlement sexuel au sens juridique actuel³ pèse pour environ 9 % des agressions sexuelles ici décrites, et touche les femmes dans 9 cas sur 10. Cela représente environ 4 100 victimes enregistrées en 2022.

Les violences sexuelles interviennent dès l'enfance pour les femmes comme pour les hommes

Les filles comme les garçons connaissent un pic de violences sexuelles dès l'enfance (*figure 7*). Entre 5 et 9 ans, les viols touchent près de deux filles sur 1 000, selon les données

3. Identifié ici à partir de la nomenclature française des infractions (NFI) et du code 03.C1.

Figure 6 > Répartition des victimes de violences sexuelles enregistrées par sexe et selon le contexte en 2022 (en %)

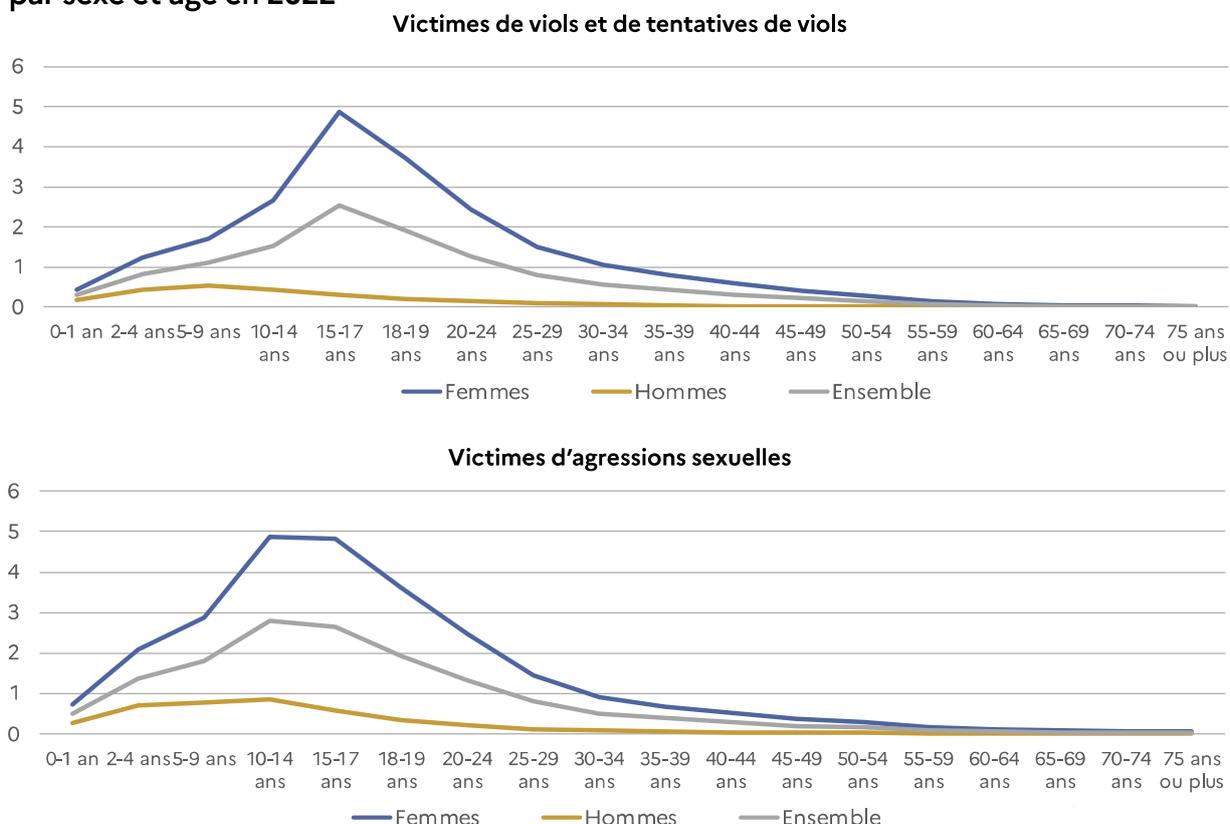


Lecture : en 2022, parmi les victimes de violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, 87 % sont des femmes.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

Figure 7 > Nombre de victimes enregistrées de violences sexuelles pour 1 000 habitants par sexe et âge en 2022



Lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, 4,9 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols en 2022 et 4,8 également comme victimes d'agression sexuelle.

Champ : France.

Sources : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 ; Insee, estimations de population 2022.

enregistrées par la police et la gendarmerie nationales. Puis la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement à l'adolescence, avec un point haut de près de cinq victimes de viols enregistrées pour 1 000 filles entre 15 et 17 ans. Elle décroît ensuite nettement jusqu'à 30 ans, puis plus lentement à partir de 30 ans. Les garçons sont le plus souvent victimes de viols dans la petite enfance, généralement entre 5 et 9 ans : 0,5 garçon victime de viol pour 1 000 garçons de cet âge. Ce taux décroît ensuite fortement à partir de 15 ans et jusqu'à l'âge adulte : entre 18 et 19 ans, 0,2 homme pour 1 000 de cet âge est victime de viol.

C'est entre 10 et 17 ans que les filles sont les plus exposées aux agressions sexuelles (environ cinq victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge). Le nombre de victimes femmes décroît ensuite rapidement avec l'âge ; pour s'établir à une victime pour 1 000 entre 25 et 44 ans. Les agressions sexuelles touchent principalement les jeunes garçons entre 2 et 17 ans surtout, avec environ une victime pour 1 000 garçons du même âge. Ce nombre décroît à partir de 17 ans. Pour les hommes âgés de 18 à 39 ans, le nombre de victimes est compris entre 0,1 et 0,3 victimes pour 1 000.

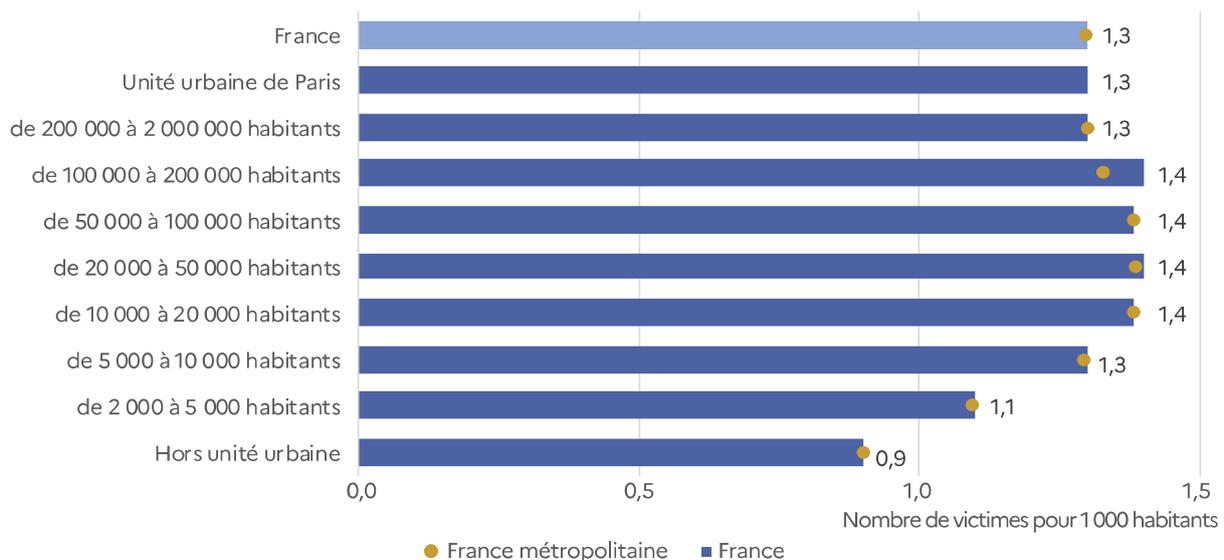
Une répartition homogène des victimes de violences sexuelles sur le territoire, notamment au regard du degré d'urbanisation

Le nombre d'agressions et harcèlements sexuels, ainsi que le nombre de viols enregistrés par habitant dépend peu de la taille des agglomérations. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité n'est en effet que légèrement moins élevé hors unités urbaines et dans les petites villes que sur le reste du territoire (*figure 8*). Plus précisément, en 2022, 0,9 violence sexuelle pour 1 000 habitants a été enregistrée hors unités urbaines, contre 1,1 ‰ dans les agglomérations de 2 000 à 5 000 habitants et autour de 1,3 ‰ et de 1,4 ‰ dans les moyennes, grandes et très grandes unités urbaines.

Les victimes de violences sexuelles enregistrées sont essentiellement de nationalité française

Les victimes de violences sexuelles (viols et agressions sexuelles) enregistrées sont essentiellement de nationalité française (93 %, *figure 9*) et 56 % sont des victimes mineures.

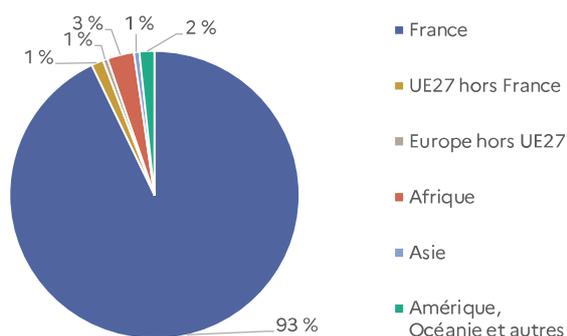
Figure 8 > Nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées pour 1 000 habitants en 2022, par taille d'unité urbaine



Lecture : dans les unités urbaines de France métropolitaine recensant entre 100 000 et 200 000 habitants, 1,4 victime de violences sexuelles pour 1 000 habitants a été enregistrée en 2022 (point jaune). Ce taux est similaire à celui des unités urbaines de même taille considérées dans leur ensemble en France (barre bleue).

Champ : France.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022; Insee, recensement de la population 2019 (pour Mayotte le recensement de la population 2017).

Figure 9 > Nationalité des victimes de violences sexuelles enregistrées en 2022

Lecture : 93 % des victimes de violences sexuelles en 2022 sont de nationalité française.

Champ : France.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022.

Parmi les victimes de nationalité française, 58 % sont mineures contre 29 % parmi les victimes de nationalités étrangères.

Les auteurs présumés de violences sexuelles sont quasiment tous des hommes

La police et la gendarmerie nationales ont mis en cause 55 200⁴ personnes pour des affaires élucidées en 2022 (contre 49 600 en 2021), quasiment tous sont des hommes (97 %), pour des crimes ou des délits de violences sexuelles (*figure 10*). La majorité des mis en cause le sont pour des agressions sexuelles (54 %).

Figure 10 > Nombre de personnes mises en cause pour des agressions sexuelles élucidées en 2022, par sexe, âge, nationalité et contexte familial

	Effectifs	%	Part des hommes
Ensemble des mis en cause	55 174	100	97
Type d'agressions sexuelles			
Viols et tentatives de viols	25 282	46	98
Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	29 892	54	97
Contexte familial			
Violences intrafamiliales conjugales	7 576	14	99
Violences intrafamiliales non conjugales	8 635	16	95
Autres violences sexuelles	38 963	70	97
Caractéristiques des mis en cause			
Sexe			
Femmes	1 538	3	0
Hommes	53 636	97	100
Âge			
Moins de 13 ans (16 %*)	4 027	7	94
13 à 17 ans (5 %*)	10 064	18	97
18 à 29 ans (14 %*)	13 482	25	97
30 à 44 ans (18 %*)	14 801	27	97
45 à 59 ans (19 %*)	8 715	16	98
60 ans ou plus (27 %*)	4 085	7	98
Nationalité			
Français (92 %*)	47 808	87	97
Étrangers (8 %*) :	7 366	13	99
UE27 hors France (2 %*)	1 140	2	98
Europe hors UE27 (1 %*)	370	1	98
Afrique (3,5 %*)	4 510	8	99
Asie (1 %*)	949	2	99
Amérique, Océanie et indéterminée** (0,5 %*)	397	1	97

Note : * les pourcentages entre parenthèses donnent la répartition de l'ensemble de la population en France selon ces caractéristiques identifiées à partir des estimations de la population de l'Insee. ** 15 mis en cause ont une nationalité indéterminée.

Lecture : en 2022, 55 174 personnes ont été mises en cause par la police et la gendarmerie pour des violences sexuelles. 97 % sont des hommes et 27 % ont entre 30 et 44 ans. 18 % de la population française a entre 30 et 44 ans.

Champ : France.

Sources : SSMSI, base statistique des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 ; Insee, estimations de population 2022.

4. Chiffres arrondis dans le texte.

Parmi l'ensemble des mis en cause enregistrés, 30 % sont des membres de la famille de la victime : 14 % sont les conjoints (ou ex-conjoints) des victimes et 16 % d'autres membres de la famille. Les hommes sont toujours quasi-exclusivement les auteurs des violences sexuelles intrafamiliales : 99 % pour les violences conjugales et 95 % pour les violences intrafamiliales non conjugales.

Les auteurs présumés ont en majorité entre 18 et 44 ans mais ils se répartissent dans pratiquement toutes les tranches d'âge, depuis les très jeunes jusqu'aux plus âgés. En effet, 7 % ont moins de 13 ans et pratiquement la même proportion à 60 ans ou plus.

Près de neuf auteurs présumés sur dix (87 %) sont de nationalité française. Les personnes étrangères sont néanmoins plus nombreuses parmi les mis en cause (13 %) que dans la population (environ 8 %).

En 2022, 25 % des auteurs présumés enregistrés pour des faits de violences sexuelles (agressions sexuelles et viols) sont mineurs. Parmi les auteurs présumés de nationalité française, 28 % sont mineurs contre 10 % parmi ceux de nationalités étrangères. Les mis en cause mineurs de moins de 13 ans représentent 29 % des mineurs de nationalité française contre 13 % des mineurs de nationalités étrangères. ●